DIRECTION RÉGIONALE ET INTERDÉPARTEMENTALE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'AMÉNAGEMENT ET DES TRANSPORTS D'ÎLE-DE-FRANCE

Unité départementale de Paris Service aménagement durable et connaissance des territoires Pôle études et connaissance des territoires



FICHE DE GÉNÉALOGIE D'UNE REPRÉSENTATION CARTOGRAPHIQUE

- description,
- omodalités de réalisation,
- limites d'utilisation...



Atlas des espaces verts parisiens selon l'ensemble des données disponibles recensées par l'UD 75.



03/05/2021



Cécile FEDECKI, Bianca RAZAFIMANDIMBY, Pierre-Yves SIMON



DRIEAT IF/UDEAT 75/SADCT/PPUAD



Atlas de 20 cartes, prévu pour un tirage A3.



L'échelle de chacune des cartes de l'atlas a été définie selon un critère de lisibilité des adresses et des libellés des voies y figurant :

- Paris Centre (1er, 2e, 3e, 4e arrondissements), 1:11212;
- 5° arrondissement, 1:7474;
- 6º arrondissement, 1:8512:
- 7e arrondissement, 1:9913;
- 8e arrondissement, 1:8801;
- 9º arrondissement, 1:6463;
- 10^e arrondissement, 1: 7315;
- 11e arrondissement, 1: 10394;
- 12e arrondissement, 1:11929;
- 12° arrondissement (Bois de Vincennes),
 1:16138;

- o 13° arrondissement, 1: 12621;
- 14e arrondissement, 1: 12070;
- 15e arrondissement, 1: 14311;
- 16e arrondissement (Nord), 1: 10884;
- 16° arrondissement (Sud), 1: 10299;
- 16° arrondissement (Bois de Boulogne), 1: 15030 :
- 17e arrondissement, 1: 11680;
- 18e arrondissement, 1: 10562;
- 19e arrondissement, 1: 12977;
- 20° arrondissement, 1: 13743.

Restrictions d'usage

Les cartes sont publiées sous licence ouverte 2.0. Elles peuvent être librement utilisées sous réserve de mentionner leur source et leur date d'actualité.

Contexte

Le présent atlas est un outil faisant partie du porter à connaissance de l'État, dont le but est d'apporter des compléments d'information à la Ville de Paris qui vient d'engager la révision de son PLU. L'objectif de la Ville est de se doter d'un PLU bioclimatique entrant en vigueur dès 2024, qui offrirait aux Parisiennes et Parisiens un environnement plus sain et respirable au travers notamment du renforcement de la place de la nature à Paris, de la préservation de l'existant et du développement de la biodiversité.

Afin de contribuer à cet objectif, cet atlas qui se veut exhaustif recense l'ensemble des espaces verts existant à Paris par arrondissement. Pour ce faire, il rassemble et fusionne des sources de données différentes et complémentaires, et utilise des données peu exploitées jusqu'ici (comme les talus ou les terrains de sport par exemple). Ainsi, il permet d'avoir une vue globale et détaillée de l'état de la nature présente dans la capitale, des secteurs déficitaires à renforcer en espaces verts et de ceux dont le bilan est satisfaisant mais dont l'enjeu est la préservation, voire le renforcement et même le développement de la biodiversité ou des surfaces existantes.

Sources

Sources & méthodes de représentation

- → Sources
- Espaces verts, Ville de Paris, actualité avril 2021, donnée publiée sous licence ODbL sur opendata.paris.fr;
- Espaces verts, APUR, actualité 2014, donnée publiée sous licence ODbL sur opendata.apur. org;
- Espaces verts recensés via le projet OpenStreet-Map France (OSM-FR), actualité avril 2021, donnée publiée par les contributeurs d'OpenStreet-Map sous licence ODbL sur data.gouv.fr;
- PSMV du Marais, Ville de Paris, actualité 2013, PSMV du 7º arrondissement, Ville de Paris, actualité septembre 2016, données publiées sous licence ODbL sur opendata.paris.fr;
- ZNIEFF parisiennes, DRIEE, actualité avril 2019, donnée publiée sur le géoportail de la DRIEAT : http://carto.geo-ide.application.developpement-durable.gouv.fr/73/donnees_publiques_ IDF.map

Fond de plan (non légendé):

- îlots physiques, APUR, actualité 2014 (Paris) et 2006 2014 (petite couronne), donnée publiée sous licence ODbL sur opendata.apur.org;
- emprise bâtie, APUR, actualité septembre 2020, donnée publiée sous licence ODbL sur opendata.apur.org;
- adresses, Ville de Paris, actualité janvier 2020, donnée publiée sous licence ODbL sur opendata.paris.fr;
- tronçons de voies, Ville de Paris, actualité février 2020, donnée publiée sous licence ODbL sur opendata.paris.fr;
- plans d'eau, APUR, actualité octobre 2019, donnée publiée sous licence ODbL sur opendata.apur.org;

- voies ferrées, APUR, actualité octobre 2019, donnée publiée sous licence ODbL sur opendata.apur.org;
- arrondissements, APUR, actualité 2020, donnée publiée sous licence ODbL sur opendata.apur. ora;
- communes, APUR, actualité 2011, donnée publiée sous licence ODbL sur opendata.apur.org.

→ Méthodes de représentation

Chaque carte correspond à 1 arrondissement, à l'exception des 4 premiers arrondissements regroupés sous la dénomination «Paris Centre» et du 16° arrondissement, qui a été découpé en secteurs Nord et Sud pour des raisons de clarté et de lisibilité des informations y étant contenues. De même, les bois de Boulogne et de Vincennes ont chacun fait l'objet d'une carte en raison de leur nature.

Dans un souci de lisibilité des cartes, seules les voies dont la longueur est supérieure à 250 mètres ont été étiquetées.

1. Représentation des espaces verts sous leurs différents aspects et des arbres d'alignement L'objectif de ce travail est de regrouper sur un même atlas les diverses sources parallèles qui ont donné leur propre définition des espaces verts parisiens, et d'en faire la synthèse.

En effet, la Ville de Paris possède son propre recensement des espaces publics végétalisés parisiens, mais l'Agence Parisienne de l'Urbanisme (APUR) recense également et différemment ces mêmes espaces, parfois gérés par des institutions privées.

Par ailleurs, les données collaboratives issues du projet OpenStreetMap France (OSM-FR) mettent en évidence d'autres espaces verts qui ne sont pas considérés par la Ville de Paris ou l'Apur.

Enfin, certains espaces verts sont recensés au PLU mais ne sont pas publics ou à accès restreint (jardins privés, d'hôpitaux ou d'ambassades).

Aussi, afin de faire la synthèse de ces différentes sources d'information, il a été choisi de toutes les regrouper et de créer des catégories non par source de donnée, mais par type d'espace vert.

Seuls sont étiquetés les espaces verts dont la superficie est supérieure à 2000 m².

Les surfaces enherbées de pleine terre représentées par des hachures vert foncé correspondent à une donnée issue d'OpenStreetMap France, filtrée sur la nature du sol. Cette catégorie comprend les parterres et pelouses, ainsi que les talus et autres espaces en herbe, sans distinction quant à leurs gestionnaires ou propriétaires.

Les pelouses naturelles consacrées à la pratique d'un sport de plein air (football, rugby...), qui représentent une forme de biodiversité plus faible mais permettent de grands dégagements en terme de surface, sont également extraites de la donnée OpenStreetMap France, par le biais d'un filtre s'assurant à la fois du caractère extérieur de la surface et de l'enherbement. Elles sont figurées sur les cartes de l'atlas par le biais de hachures croisées foncées.

Les cimetières, qui sont des espaces publics caractérisés parfois par une biodiversité importante sur des surfaces qui le sont aussi, sont représentés par des aplats de couleur mauve en raison de leur vocation (la nature, quand elle est suffisamment présente au sein du cimetière, est représentée sur l'atlas, comme pour le cimetière du Père Lachaise par exemple). Les cimetières privés (non pris en compte dans les données de la Ville) ont pu être également répertoriés sur l'atlas grâce à la donnée OpenStreetMap filtrée.

Les arbres d'alignement référencés par la Ville de Paris le long des voies ou sur les places et rondspoints sont représentés par des points vert kaki, plus ou moins nombreux selon que l'espace est densément, peu ou pas planté.

Différentes nuances de vert figurent les espaces verts actuels, selon la catégorie dans laquelle ils se situent (se référer à la légende qui accompagne chaque carte).

Le jaune et l'orangé sont utilisés pour représenter les espaces verts potentiels ou en projet (ces données datant de 2016, certains espaces verts ont pu être créés depuis...)

2. Représentation des protections issues des documents d'urbanisme hors PLU

Les plans de sauvegarde et de mise en valeur (PSMV) de Paris sont les secteurs sauvegardés du Marais et du 7° arrondissement, régis par d'autres règles que celles du PLU. Le détail des protections issues des PSMV n'étant pas l'objet de cet atlas, ces zones sont représentées de manière uniforme avec le reste du territoire parisien soumis aux dispositions du PLU, afin indiquer la présence d'espaces verts dans ces secteurs. Un aplat rose tramé matérialise sur les cartes de Paris Centre et du 7° arrondissement les secteurs couverts par ces PSMV.

Les zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF) figurent également sur l'atlas, car ce sont des espaces naturels inventoriés en raison de leur caractère remarquable. Les ZNIEFF se limitent à Paris aux bois de Boulogne et Vincennes. Leur présence est matérialisée sur les cartes des bois par des hachures fines jaunes ou rouges (suivant la ZNIEFF représentée), délimitées par des contours plus marqués.

→ Statistiques par secteur

Au-dessous de la légende de chaque carte, la surface des espaces verts est mise en perspective avec le nombre d'habitants (populations légales de l'INSEE au 1^{er} janvier 2021, correspondant au recensement de 2018).

Du fait du regroupement ou du redécoupage de certains arrondissements (Paris Centre, Bois de Vincennes et de Boulogne, 16° arrondissement Nord et Sud), les populations des IRIS (îlots regroupés pour l'information statistique) dans chacun des secteurs ont été additionnées.

Le nombre d'espaces verts correspond au décompte issu de la donnée de l'APUR relative aux équipements.

La surface cumulée est celle de toute la surface en vert clair présente sur chaque carte : elle résulte de la fusion des couches de l'APUR, de la Ville de Paris et des données OpenStreetMap.

Le nombre d'espaces verts protégés au PLU correspond à la somme des espaces verts protégés et des espaces boisés classés, à l'intérieur du secteur considéré.

Le nombre d'arbres est issu du comptage de la Ville de Paris, qui traite spécifiquement les bois de Vincennes et de Boulogne en raison de leur nature. Le 16° arrondissement ayant fait l'objet d'un traitement particulier de notre part (scindé en secteurs Nord et Sud), le décompte des arbres y a été réalisé par nos soins, selon le découpage de l'arrondissement que nous avons défini.